

MISE À JOUR DU PLAN ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

L'amélioration de la situation financière entraîne un surplus pour 2015-2016 et permet la mise en oeuvre de plusieurs nouvelles mesures

FAITS SAILLANTS

- Alors que le gouvernement du Québec prévoyait dans son budget de mars dernier un exercice budgétaire équilibré pour 2015-2016, la mise à jour publiée aujourd'hui indique plutôt un surplus de 2,2 G\$. Des équilibres budgétaires sont toujours prévus pour les exercices 2016-2017 à 2020-2021.
- Cette amélioration s'explique par une croissance plus rapide que prévu des revenus consolidés pour 2015-2016 (+4,4 % au lieu de +3,6 %) ainsi que par une progression plus faible des dépenses consolidées (+0,7 % au lieu de +2,0 %).
- Le surplus budgétaire, combiné à une légère diminution du passif net au titre des régimes de retraite, a entraîné une réduction de 610 M\$ de la dette brute en 2015-2016. Il s'agit de la première baisse de la dette brute depuis la fin des années 1950. La dette devrait cependant poursuivre son ascension dès 2016-2017. Le ratio de la dette par rapport au PIB continuera néanmoins son déclin pour atteindre 48,6 % au 31 mars 2021.
- La mise à jour d'aujourd'hui introduit d'ici le 31 mars 2020 un total d'environ 2,4 G\$ de nouvelles dépenses en services publics ou en infrastructures ainsi qu'en réduction du fardeau fiscal des particuliers :
 - Santé : + 1,0 G\$ (une hausse des dépenses de 300 M\$ par année à compter de l'exercice 2017-2018 et une augmentation de 100 M\$ en 2016-2017).
 - Éducation : +0,4 G\$ (une hausse des dépenses de 110 M\$ par année à compter de l'exercice 2017-2018 et une augmentation de 35 M\$ en 2016-2017).
 - Développement économique des régions : +0,4 G\$ (une hausse des dépenses de 100 M\$ par année à compter de 2016-2017).
 - Plan québécois des infrastructures : +0,4 G\$ (pour l'exercice 2017-2018).
 - Devancement au 1^{er} janvier 2017 de l'abolition complète de la contribution santé : +0,3 G\$ (selon le budget de mars dernier, la contribution santé de 2017 devait être abaissée pour se situer entre 0 \$ et 800 \$ en fonction des diverses tranches de revenus).

LE SURPLUS BUDGÉTAIRE VIENT GONFLER LA RÉSERVE DE STABILISATION

L'embellie de la situation financière du gouvernement du Québec s'explique en grande partie par un heureux mélange entre une croissance économique plus vigoureuse et une discipline budgétaire digne de mention. Rappelons que les conditions économiques ont commencé à s'améliorer au cours des derniers mois dans la province avec notamment une progression plus soutenue de l'emploi, une croissance notable des ventes au détail ainsi qu'une hausse de la confiance des consommateurs et des entreprises. Cela a amené une augmentation plus rapide des revenus autonomes en 2015-2016. Les bienfaits de l'amélioration des conditions économiques devraient aussi se poursuivre lors des prochains exercices, ce qui devrait se traduire selon le ministère des Finances par une hausse du solde budgétaire de 399 M\$ en 2016-2017, de 323 M\$ en 2017-2018 et de 449 M\$ en 2018-2019. De plus, mentionnons que la progression des dépenses consolidées a été limitée à seulement 0,7 % en 2015-2016, ce qui témoigne d'un contrôle très serré des dépenses publiques.

L'amélioration de la situation financière du gouvernement du Québec lui procure une nouvelle marge de manœuvre budgétaire. Cela a permis au ministère des Finances d'annoncer dans sa mise à jour plusieurs nouvelles mesures sans compromettre son objectif de maintenir l'équilibre budgétaire au cours des prochains exercices. En santé, les nouvelles dépenses iront aux soins à domicile, aux centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) ainsi qu'aux soins intermédiaires. En éducation, le gouvernement consacrera des nouvelles sommes à la réussite éducative des élèves du primaire et du secondaire, à l'adaptation de la formation professionnelle aux besoins du marché du travail, à la formation destinée aux nouveaux immigrants ainsi qu'au financement des fédérations sportives. Les dépenses

Tableau 1 Sommaire des opérations

En M\$	<i>Réel</i>		<i>Prévisions</i>			
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Revenus autonomes	81 222	82 070	84 271	86 800	89 326	92 007
- Variation (%)	4,9	1,0	2,7	3,0	2,9	3,0
Transferts fédéraux	18 901	20 264	20 828	21 448	21 669	22 231
- Variation (%)	2,0	7,2	2,8	3,0	1,0	2,6
Revenus budgétaires totaux	100 123	102 334	105 099	108 248	110 995	114 238
- Variation (%)	4,4	2,2	2,7	3,0	2,5	2,9
Dépenses de programmes	(86 470)	(90 138)	(92 346)	(94 904)	(96 984)	(99 380)
- Variation (%)	1,1	4,2	2,4	2,8	2,2	2,5
Frais de la dette	(10 009)	(10 047)	(10 149)	(10 376)	(10 639)	(10 989)
- Variation (%)	(2,5)	0,4	1,0	2,2	2,5	3,3
Provisions pour éventualités	---	(150)	(150)	(150)	(150)	(250)
Solde	3 644	1 999	2 454	2 818	3 222	3 619
<hr/>						
Fonds des générations	(1 453)	(1 999)	(2 454)	(2 818)	(3 222)	(3 619)
Solde budgétaire au sens de la Loi	2 191	0	0	0	0	0
Dette brute	203 347	208 061	211 838	213 619	213 770	214 138
- En % du PIB	53,8	53,7	52,9	51,6	50,0	48,6
- Variation (%)	-0,3	2,3	1,8	0,8	0,1	0,2
Dette représentant les déficits cumulés	120 121	118 122	115 668	112 850	109 628	106 009
- En % du PIB	31,8	30,5	28,9	27,3	25,6	24,0
- Variation (%)	(0,9)	(1,7)	(2,1)	(2,4)	(2,9)	(3,3)

Source : Ministère des Finances du Québec

additionnelles pour les régions permettront d'appuyer des projets de développement économique et de favoriser le tourisme, notamment par les festivals et les événements. En plus de contribuer à une bonification des services publics, ces mesures devraient se répercuter positivement sur la croissance économique grâce à la réduction du fardeau fiscal des particuliers et à la hausse des investissements en infrastructures.

Certains remarqueront toutefois que la mise à jour comporte une réduction significative des provisions pour éventualités par rapport à celles contenues dans le budget de mars dernier. Elles sont passées de 400 M\$ à seulement 150 M\$ pour les exercices 2016-2017 à 2019-2020. Pour

l'exercice 2020-2021, la provision pour éventualités est réduite à 250 M\$, contre 500 M\$ dans le dernier budget. Ce changement dans la gestion des risques est cependant justifiable à la lumière de l'amélioration de la situation financière du gouvernement. En vertu de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*, le surplus de 2,2 G\$ de l'exercice 2015-2016 a été affecté à la réserve de stabilisation. Or, les montants déposés dans cette réserve peuvent être utilisés en cas de besoin pour maintenir l'équilibre budgétaire au cours des exercices subséquents. Le solde de 2,2 G\$ actuellement disponible dans la réserve de stabilisation constitue donc une bonne marge de manœuvre pour faire face aux imprévus lors des prochains exercices.